



FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT : Nu-Gro Choisi (21-03-16)

SECTION 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Numéro EPA :

Code : 5147151

Famille chimique : Engrais granulé
Utilisation du produit : Engrais domestique
Classification TMD : Non réglementé

SECTION 2 - INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENTS DANGEREUX	% POIDS	N° CAS	DL50 (mg/kg)	T.W.A./T.L.V.
Aucun				

SECTION 3 - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État physique : Solide
Densité relative : S/O
Point d'ébullition : S/O
Pression de vapeur : S/O
% volatilité : S/O
Solubilité dans l'eau : Soluble

Apparence/odeur : Engrais granulé multicolore
pH : 8.1
Point de congélation/fusion : S/O
Densité de vapeur : S/O
Taux d'évaporation : S/O

SECTION 4 - RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Point d'inflammabilité : S/O
% limite inférieure d'explosivité : S/O
Moyens d'extinction : Mousse, poudre extinctrice, dioxyde de carbone et jet diffusé.
Procédures de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements étanches. Minimiser la quantité d'eau utilisée et endiguer l'écoulement. Ce produit se décompose en chauffant.
Autres risques d'incendie ou d'explosion : Des émanations délétères, du chlorure d'hydrogène et des composés contenant du chlore, des oxydes d'azote et d'autres matières dangereuses peuvent se former durant un incendie.

SECTION 5 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable
Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas

Conditions à éviter : Températures élevées et températures d'entreposage supérieures à 40 °C
Incompatibilité (matières à éviter) : Oxydants et acides forts
Produits de décomposition ou sous-produits dangereux : Chlorure d'hydrogène, ammoniaque et oxydes d'azote et de carbone

Nu-Gro Choisi (21-03-16)

SECTION 6 - DONNÉES SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ

Effets graves de surexposition : La poussière du produit peut irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires. Peut provoquer de la toux et des éternuements. La poussière peut causer de la rougeur et de l'irritation aux yeux.
Effets d'une exposition chronique : Le produit peut devenir un irritant physique pour les membranes et les yeux. Un contact prolongé avec la peau peut mener à une dermatite. Peut provoquer la sensibilisation de la peau et d'autres réactions allergiques.

SECTION 7 - PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

Inhalation : Déplacer la victime dans un lieu bien aéré. Si les symptômes persistent, demander les conseils d'un médecin.

Contact avec la peau : Laver la peau avec du savon et de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Donner 1 à 2 verres (200 à 500 ml) d'eau pour diluer la matière. Ne pas faire vomir. OBTENIR LES CONSEILS D'UN MÉDECIN. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime vers l'avant, la tête en bas, pour éviter qu'elle aspire le vomissement, rincer la bouche et donner plus d'eau. Ne pas faire vomir ou donner quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

Contact avec les yeux : Laver les yeux à grande eau durant 20 minutes. Retenir les paupières ouvertes durant le lavage. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

SECTION 8 - MESURES PRÉVENTIVES

Protection des voies respiratoires : Appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA, si nécessaire

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité

Protection de la peau : Gants résistant aux produits chimiques pour éviter l'assèchement de la peau

Autre équipement personnel de protection : Aucun requis

Mesure d'ingénierie : Aucun requis

Exigences d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder hors de la portée des enfants.

Température d'entreposage : Min. : 0 °C Max. : 40 °C

SECTION 9 - DONNÉES RELATIVES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Procédures en cas de fuite ou de déversement : Arrêter la fuite, endiguer le renversement et transférer dans un récipient pour disposition.. Nettoyer le secteur avec un balais.

Élimination des résidus : Jeter le contenant vide aux ordures ménagères. Jeter les résidus du produit d'engrais en conformité avec les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Effets sur l'environnement : Ne pas contaminer les approvisionnements en eau ou l'environnement.

Les renseignements indiqués aux présentes sont considérés exacts et fournis uniquement à titre de guide en ce qui a trait à la manipulation de cette matière spécifique. Ces renseignements ne se rattachent pas à l'utilisation de cette matière avec tout autre matière ou produit ou par aucun procédé. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est offerte par Nu-Gro Corporation Inc. en ce qui concerne l'exactitude des données ou la performance du matériel.

Cette fiche signalétique est valide pour trois ans à compter de sa date d'émission.

Préparée par : Service Technique

Date d'émission : 10 juin 2008